

Procès-verbal du conseil d'école du vendredi 9 mars 2018

Présents :

Enseignants : Mme Bouba, Mme Landon, Mme Komaniecki, Mme Sanz, Mme Vogt, Mme Pérès, Mme Renault, Mme Hamidi, Mme Betibouo, Mr Chastang, Mme Lopes, Mme Martial, , Mme Saco, Mme Kachetel

Atsem et Atse : Cécila, Delphine, Catherine

Représentant de la municipalité : , Mr Tasd'homme

Représentants de parents d'élèves : Mme Rabenjanirainy-Mauran, Mr Jusyck, Mr Norre, Mme Dantas, Mme Pelcat, Mme Reyès, Mr Even, Mme Cheseaux, Mme Da Costa

1. Rappel concernant la communication de l'École envers les familles.

L'école utilise deux moyens de communication : les cahiers de liaison et les panneaux d'affichage devant l'école uniquement. En aucun cas l'école ne fera passer d'informations via les réseaux sociaux.

2. Rappel du règlement intérieur de l'école

Les manquements à la **ponctualité** sont nombreux. Ils sont préjudiciables aux enfants : cela les met dans une situation anxiogène et ne les rend pas disponible aux apprentissages. Catherine ainsi que Mme Bouba sont occupées dès 8h30, elles viennent donc ouvrir quand cela est possible. Mme Pérès signale qu'elle se voit obligée de sortir régulièrement de sa classe pour aller ouvrir aux retardataires.

Le respect des horaires et des règles de politesse sont nécessaires, il n'est pas rare que les retardataires se montrent désagréables voir irrespectueux. *Extrait : « Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité »*

En cas d'**absence**, les motifs doivent être légitimes, ils sont définis par décret et indiqués dans le règlement intérieur. Les parents doivent donc se conformer au calendrier national de vacances. Des sorties telles que : parc d'attractions, vacances ne sont pas des motifs valables. Les devoirs ne seront pas donnés en avance car la classe évolue au jour le jour. L'équipe enseignante est tenue de signaler toute absence non justifiée à l'inspection.

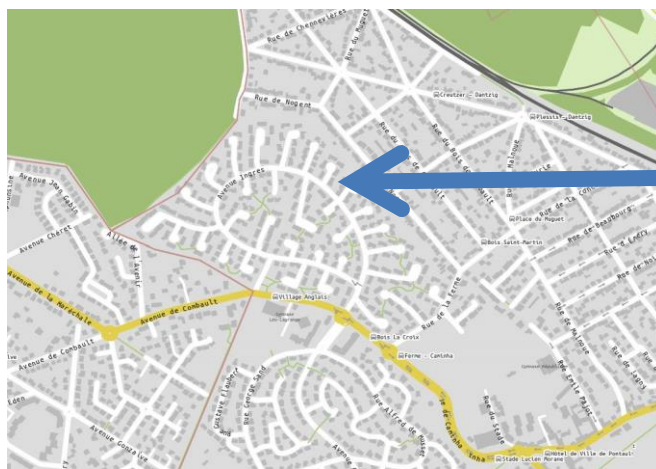
Extrait « Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les

autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'Education. » (art L131-8 code de l'Education) »

« Les absences injustifiées feront l'objet d'une procédure de signalement. Par ailleurs, Les enseignants ne sont pas tenus de fournir le travail en cas d'absence pour vacances hors période scolaire. »

3. Problème de sectorisation

- Rue Suard (en plein cœur du Village Anglais) est sectorisée sur Jean Moulin alors que tout le Village Anglais est sectorisé sur Condorcet.



La rue Suard est la seule rue du village anglais à dépendre du collège Jean Moulin. Mr Tasd'homme dit qu'il y a déjà eu des mails envoyés par Mme Delessard pour demander à corriger cette erreur. Une réponse a été faite stipulant qu'il fallait demander une dérogation pour le(s) enfant(s) concerné(s). L'erreur n'a cependant toujours pas été corrigée. La sectorisation des collèges dépend du département et c'est à ce niveau que l'erreur doit être corrigée.

4. Numérique

Les CM1 et CM2 bénéficient d'un TNI. L'école a 2 chariots de 15 tablettes. Les enseignants s'en servent essentiellement en vidéo-projection (cartes, vidéo, leçon, logiciel de géographie...).

Concernant les problèmes de débit il s'avère que le grand sapin présent dans la cour maternelle gêne la réception du haut débit.

Mr Tasd'homme explique que l'école n'est pas câblée, le débit se fait via une antenne qui devrait être prochainement changée pour une antenne plus puissante (équivalente à la réception par câble). En attendant le sapin sera élagué, sans doute aux vacances de printemps.

5. Vie de l'école

• Activités régulières

- ✓ Le cycle 3 et les élèves de CE2 bénéficient d'un intervenant de sport une fois par semaine.
- ✓ Les CM1-CM2 préparent le scolaricross.
- ✓ Les CM1 viennent de commencer un cycle handball avec Jessica. Il y aura un tournoi à la fin de ce cycle.
- ✓ Les CE2 et CM2 vont à la piscine
- ✓ Des rencontres multi-activités auront lieu en mai-juin
- ✓ Certaines classes se sont rendues à la médiathèque ou au dojo.
- ✓ Des classes d'élémentaires vont lire des albums dans les classes de maternelle.
- ✓ Toutes les classes de l'école participent au projet « école et cinéma » ou « premières séances »

• Activités spécifiques

- ✓ La commission des projets (inspection et conservatoire) a retenu le projet « chorale » des CM1 sur le thème « Prévert chante Prévert » à raison d'une séance par semaine. Il y aura une représentation en juin et des rencontres musicales avec d'autres classes de Pontault- Combault.
- ✓ Les CP font faire un court séjour (2jours / 1 nuit) à Guédelon en juin : visite du château, ateliers à la ferme.
- ✓ Parcours d'artistes : un artiste intervient dans les classes de CE2 et de Mme Saco, ce qui sera produit sera exposé aux Passerelles. Les classes vont également à des expositions au CPIF.
- ✓ La classe de Mme Saco ira visiter le château de Champs avec une classe de l'école Rostand sur le thème des jeux anciens. La visite des jardins, l'après-midi, est sur le thème des 5 sens.
- ✓ Les CM2 bénéficient d'une classe découverte intra-muros « théâtre » sur le thème de la mythologie. Ce projet s'articule autour de 10 séances de travail, 2 répétitions générales et une représentation devant les parents.
- ✓ Le permis piéton pour les CE2 en partenariat avec la mairie et le permis vélo pour les CM2.
- ✓ Les CM1 passeront 3 jours à Brie-Comte-Robert (sans nuitée), en mars, pour réaliser différents ateliers sur le Moyen Age (vitraux, visite de l'église, pavement...).
- ✓ Les CM2 iront à Barbizon pour visiter le musée et participer à des ateliers (gravure). Ils iront également à la cité meunière.
- ✓ Les CE2 de Mr Chastang se sont rendus au château de Blandy-les-Tours. Malgré un froid mordant ils ont reçu un très bon accueil. Ils ont visité le château le matin et fait un grand jeu l'après-midi. La classe de Mme Martial n'a pu faire cette visite à cause de l'épisode neigeux. A la place une sortie au parc des félins est prévue.

- ✓ Les classes de maternelle iront visiter une ferme et la classe de Mme Calistri se rendra dans une autrucherie.
- ✓ Les CE1 iront visiter un musée de seine et marne sur les métiers d'autrefois et fabriqueront du brie.

- **Dispositifs d'aides proposés aux élèves**

Dans une classe, tous les élèves n'apprennent pas de la même manière et au même rythme. Les élèves sont différents par leurs acquis, leur comportement, leur rythme de travail, leurs intérêts, leur profil pédagogique... Différents dispositifs d'aide peuvent être mis en place pour pallier aux difficultés.

APC

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école. Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants

PPRE

Le PPRE est une action spécifique d'aide, intensive et de courte durée, à destination d'élèves en difficulté dans l'acquisition des compétences du socle commun.

Il nécessite un engagement écrit entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique et éducative. Il constitue de manière évidente une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire. La continuité d'action, la cohérence et l'individualisation des réponses apportées à l'élève sont le gage de la réussite dans la lutte contre l'échec scolaire. Le repérage est fait par les enseignants, à tout moment de l'année, pour les situations apparaissant comme nouvelles et problématiques.

Différenciation pédagogique

Elle s'axe sur les besoins des élèves. Il s'agit d'adapter le travail (des exercices en plus, en moins, plus difficiles ou moins difficiles...), les supports...pour que tous les élèves exploitent au mieux leurs compétences.

Equipe éducative

L'équipe éducative est un lieu de dialogue et de concertation où s'élabore et s'ajuste le projet individuel de l'élève

- **Poursuite de scolarité, AFFELNET**

En avril, une proposition est faite aux familles. Il convient d'être vigilant quant aux délais donnés (environ 15 jours) pour accepter ou refuser cette proposition.

En mai, la décision définitive est donnée aux familles.

Mr Norre demande s'il n'est pas possible de reculer ces dates. Mme Bouba explique que le processus est long car il faut un temps d'échanges écrits avec les familles en désaccord avec la décision du conseil des maîtres, puis un temps pour constituer le dossier qui passera en commission, puis un temps pour que la commission se réunisse.

Affelnet – passage en 6^e : La procédure a déjà commencé pour les élèves devant passer une sélection pour les sections sportives (handball, natation, badminton..). Pour tous, un 1^{er} volet est donné aux parents pour valider la partie « administrative ». Viendra ensuite un 2^{ème} volet concernant les choix d'orientation (langue, dérogation). Un délai est donné pour restituer le dossier qu'il faut absolument respecter. Les familles n'ont pas à faire de démarche particulière auprès du collège, cela passe par l'école.

Mr Even fait remarquer que l'on peut informer Mr Bertocchi (principal du collège Condorcet) qu'une dérogation pour son collège a été demandée, afin qu'il puisse appuyer, si besoin, la demande.

6. Commission travaux

- L'arrachage des haies est prévu pour avril. Rien n'est prévu en remplacement pour le moment.
- Concernant le sol glissant des préaux, cela n'a pas été retenu sur le budget 2018. Mr Tasd'homme s'engage à en discuter avec Mr Becquart avant la commission travaux pour envisager une solution provisoire.
- Les gâches électriques du portail seront changées avant fin mars. Puis chaque enseignant aura un badge.
- Le portillon entre la cour du cycle 2 et la cour maternelle devrait être bientôt réinstallé.

7. Une fête d'école est-elle prévue cette année ?

Depuis les attentats de 2015, une demande d'autorisation d'organisation était nécessaire pour organiser une manifestation hors temps scolaire. Cette demande était transmise à l'inspection académique qui se mettait en relation avec le préfet. Cette autorisation accordée validait les moyens mis en place pour accueillir du public soit environ 1 000 personnes pour notre école.

Or, cette année, une simple information est suffisante, en conséquence il n'y aura pas de fête d'école organisée cette année.

Toutefois, afin de permettre aux élèves de CM2 de garder un souvenir de leur dernière année à l'école, nous souhaitons organiser un bal de promo. Il s'agira d'une soirée en tenue de gala avec buffet, musique... seuls les élèves de CM2 seront conviés.

Le traditionnel tournoi de foot sera maintenu à la fin du mois de juin.

Les parents demandent si l'argent récolté lors de la kermesse ne viendra pas à manquer. Et combien la kermesse rapportait-elle. Pour cette année les besoins sont couverts, d'autant qu'il y a eu moins de projets coûteux. La kermesse peut rapporter jusqu'à 1600 euros.

Les enseignants rappellent que cette décision s'applique cette année mais que cela ne présage en rien des décisions pour les années à venir. De plus plusieurs moments festifs pour les enfants auront lieu avec le tournoi de foot, et des représentations (théâtre, chorale, exposition, ...) dans chaque classe. Des moments festifs ont déjà eu lieu (galette, jour du 100...).

Mme Bouba précise que la kermesse ne peut se dérouler sur le temps scolaire.

Mr Tasd'homme rappelle qu'un carnaval de la ville sera organisé le 16 juin et que c'est là un moment particulièrement festif qui réunit parents et enfants.

8. Point sécurité

- Retour sur le PPMS du mois de novembre

Le scénario proposé devait permettre aux enseignants de donner l'alerte et de prendre des décisions qui s'imposaient au vu de la situation, en l'occurrence la découverte de bonbonnes de gaz dans une voiture stationnée aux abords de l'école.

Mme Lopes explique qu'elle a dû sortir de sa classe puis prévenir ses collègues. Les classes de Mmes Lopes et Peres ont trouvé refuge dans les toilettes élémentaires. Les classes d'élémentaire se sont mises à l'abri dans les couloirs (loin des fenêtres).

Se pose de nouveau la question de l'alerte. Car les enseignants s'informent via leur téléphone portable personnel qui n'est pas toujours allumé. De plus la difficulté de l'école est qu'elle s'étale sur 3 bâtiments.

Mme Peres explique que pour les petits, elle a parlé de se cacher et qu'un travail de repérage des lieux a été fait en amont.

- Dans quels cas les enseignants et les animateurs demandent-ils les pièces d'identité aux personnes qui viennent récupérer les enfants ?

Les enseignants la demande quand ils ne connaissent pas la personne qui vient chercher l'enfant (en maternelle). En élémentaire, uniquement quand l'enfant est malade et qu'il faut venir le chercher sur le temps scolaire. Idem sur le temps du midi.

- Point sur les procédures en cas d'accidents

En cas d'accident, les enfants sont pris en charge rapidement. En fonction de la gravité, les enseignants appellent le 15 puis les parents. En fonction de la description des symptômes, blessures... le médecin coordinateur prend la décision d'envoyer les pompiers, de demander aux familles de récupérer leurs enfants ou de surveiller et observer.

11) Self

Depuis la rentrée des vacances la restauration est organisée en self. Les enfants prennent un plateau avec un verre. Ils ont le choix entre 2 entrées (pour lesquelles l'enfant se sert) et 2 desserts. Puis ils vont s'asseoir et se relèvent pour aller chercher une assiette chaude avec le plat principal.

Les derniers servis bénéficient de rab. Catherine met donc en place un roulement pour que chacun bénéficie de ce supplément.

Mme Cheseaux signale que certains enfants ont trouvé qu'il n'y avait pas assez à manger.

Catherine explique que le grammage est identique pour tous les enfants (du CP au CM2) et que la nourriture est jetée du moment que cela a été mis sur la table. Les consignes données obligent les enfants à prendre tous les éléments du repas même s'ils n'en veulent pas et il est interdit d'emmener de la nourriture à l'extérieur de la cantine.

Enseignants et parents s'insurgent devant tant de gâchis et souhaitent qu'une solution soit trouvée pour récupérer les fruits qui n'ont pas été mangés.

Mr Tasd'homme demande aux parents d'en parler lors de la commission restauration.